

Paris, le 22 Janvier 2018

Communiqué de Presse

Le Conseil de l'Ordre veut poursuivre le médecin des Electrosensibles

ENEDIS a saisi le Conseil de l'Ordre des Médecins d'une plainte contre le Pr. BELPOMME en raison de certificats délivrés à des personnes électrosensibles (intolérantes à la pollution électromagnétique) pour leur éviter l'installation de compteurs Linky.

Robin des Toits qui est à l'origine de la médiatisation de l'électrosensibilité en 2008 et qui souhaite la reconnaissance de cette affection a pu interroger le Pr Belpomme. Il a simplement tenu à confirmer la pleine validité scientifique de tout ce qu'il a fait concernant l'Électro-Hypersensibilité (EHS). Pour le reste, il s'en remet à l'impartialité du Conseil de l'Ordre.

Robin des Toits a souhaité poursuivre son enquête pour en savoir plus.

Nous avons découvert que cette saisie du Conseil de l'Ordre a fuité dans la presse (dépêche APM et article du JIM le 19 décembre 2017), mais par qui ?

Il nous apparaît qu'il ne peut y avoir que deux sources possibles de cette divulgation qui contrevient au secret de l'instruction : soit Enedis, soit le Conseil de l'Ordre lui-même, la dépêche d'APM mentionnant une "source ordinale"...

Nous avons été troublés de découvrir que le président du Conseil de l'Ordre a récemment rejoint l'Académie de Médecine dont les positions - on pourrait presque parler de militantisme - contre la reconnaissance de l'EHS sont bien connues.

Etienne Cendrier porte-parole de Robin des Toits s'interroge : "Le Pr Belpomme n'est-il pas visé parce qu'il était en passe d'établir scientifiquement la causalité de l'Electro-Hypersensibilité" ?

En effet, le Pr Belpomme a déjà publié sur l'Électro-Hypersensibilité dans une revue scientifique à comité de lecture et d'après nos informations, plusieurs autres articles devraient être publiés par la suite.

Etienne Cendrier

Porte-Parole national

Le 16 juin 2008, vingt scientifiques lancent un appel dans le Journal du Dimanche, co-signé par plusieurs oncologues de renom, pour mettre en garde contre les dangers du portable :

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/dangers-du-portable-les-10-mesures-deprecaution_512278.html

L'AFFSET (ancêtre de l'ANSES) se fend alors d'une communication dans laquelle elle se félicite que des scientifiques reprennent « *les recommandations qu'elle formule depuis 2005 en matière de téléphonie mobile* » : <https://www.robindestoits.org/attachment/106316/>

L'Académie de Médecine, dans un communiqué signé André AURENGO, qualifie cet appel de « *machine alarmiste* » tenant « *de la démagogie mais en aucun cas d'une démarche scientifique* » et dont le but serait d'« *inquiéter l'opinion* [en l'absence de preuves formelles] » : <http://www.20minutes.fr/france/238188-20080619-appel-dangers-portable-coup-marketing>

On apprendra par le Canard Enchaîné qu'André AURENGO et Rolland MASSE, tous deux membres de l'Académie de Médecine, ont été également membres du Conseil scientifique de Bouygues Télécom !

https://www.robindestoits.org/Academie-mac-Le-Canard-Enchaine-23-12-2009_a1040.html

Puis, le même Canard Enchaîné nous apprend en 2013 qu'André AURENGO devient porte-parole de l'Académie de Médecine :

https://www.robindestoits.org/L-academie-de-medecine-telephone-a-l-Assemblee-Le-Canard-Enchaine-30-01-2013_a1908.html

La même année, l'ANSES donne des recommandations pour limiter les expositions aux ondes de la téléphonie mobile :

<https://drive.google.com/file/d/1yCLsFLSONyl2mboV4wfUoxXOFBuMllkV/view?ts=5a660efe>

Une proposition de loi est alors formulée visant à modérer l'exposition du public aux ondes électromagnétiques. Ce sera la loi Abeille, votée en 2015. L'Académie de médecine crie au déni de l'expertise scientifique dont se rendrait coupable la loi en inscrivant dans le marbre un objectif de modération de l'exposition aux champs électromagnétiques.

Le Quotidien du Médecin titrera : « *L'Académie de Médecine dénonce une loi anxiogène* » :

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2014/01/30/ondes-electromagnetiques-lacademie-de-medecine-denonce-une-loi-anxiogene_696651

Vingt plus tôt, déjà, peu avant que l'amiante soit définitivement interdite, l'Académie de médecine rendait un rapport minimisant les risques de l'amiante au regard du tabagisme : <http://www.sante-publique.org/amiante/rapports/academie1996.htm>